DIRECTIVES PRATIQUES POUR LA MANIPULATION DE MATÉRIEL CONTENANT DE L’AMIANTE

Ces directives pratiques s’inspirent du Code de directives pratiques pour la manipulation de matériaux contenant de l’amiante de la province du Nouveau-Brunswick se rapportant au règlement 92-106 établi en vertu de la Loi sur l’hygiène et la sécurité au travail (LHST). Elles reprennent les éléments essentiels de prévention pour effectuer le travail en toute sécurité et ne prétendent pas couvrir tous les aspects du Code provincial.

La mise en application et le respect de ces directives pratiques reposent plus particulièrement sur le Service d’entretien et de réparation, le Service de planification des installations physiques et le Service de sécurité qui relèvent des Ressources matérielles, pour l’ensemble des bâtiments du Campus de Moncton.

ÉVALUATION DES TRAVAUX À EFFECTUER

Avant d’effectuer des travaux de démolition, de modification ou de réparation sur quoi que ce soit, il faut déterminer si le matériel susceptible d’être manipulé, utilisé, perturbé ou enlevé contient de l’amiante. Au Campus de Moncton, le point rouge indique la présence d’amiante à l’endroit indiqué. Si une flèche rouge accompagne le point, cela veut dire que l’amiante est présent sur toute l’étendue indiquée par la flèche.

Lorsqu’on ne peut pas identifier ce que contient le matériel, des échantillons doivent être prélevés pour l’identification des fibres selon l’article 3.2 du Code de directives pratiques pour la manipulation de matériaux contenant de l’amiante au Nouveau-Brunswick.

Lorsque le matériel contient de l’amiante, il faut déterminer si les travaux sont de risque faible, modéré ou élevé. Seuls les membres du personnel du Service d’entretien et de réparation ayant reçu la formation nécessaire pour la manipulation de matériaux contenant de l’amiante peuvent effectuer ces travaux. Les travaux de risque élevé peuvent aussi être effectués par des firmes externes. Ces firmes devront présenter la preuve, au Service d’entretien et réparations ou au Service de planification des installations physiques, que leur personnel (chaque personne impliquée dans les travaux) est formé et compétent pour effectuer les travaux de risque élevé. La preuve comprend les instructions et la formation sur les dangers de l’exposition à l’amiante, sur les méthodes de travail (la préparation, l’enlèvement de l’amiante, le nettoyage de l’aire d’enlèvement, de l’échantillonnage d’attestation de sécurité et de l’encapsulation), d’hygiène personnelle et sur l’utilisation, le nettoyage et l’élimination de respirateurs et de vêtements protecteurs. Cette même preuve comprend les instructions et la formation concernant les respirateurs portant sur les contraintes de l’équipement, l’inspection et l’entretien de l’équipement, l’ajustement de l’équipement et la désinfection de l’équipement.

EN CAS D’URGENCE

Dans le cas où il y a un bris quelconque qui nécessite une intervention de réparation immédiate où se trouve du matériel contenant de l’amiante, on applique la procédure adéquate d’intervention pour les travaux de risque modéré (voir la procédure pour l’enlèvement de matériel contenant de l’amiante pour les travaux de risque modéré ci-dessous).

INFORMATION AU PERSONNEL DE L’ÉDIFICE OU AU PERSONNEL D’UN SECTEUR DE L’ÉDIFICE

Pour les travaux de risque élevé, le personnel d’un édifice ou d’un secteur d’un édifice où s’effectuera le travail, sera informé 7 jours avant le début des travaux. Le message indiquera l’endroit des travaux, les dates prévues de début et de fin des travaux et une brève description des mesures prises pour empêcher les risques de contamination.

Pour les travaux de risque faible et modéré, le personnel du Service d’entretien et de réparation ayant reçu la formation nécessaire pour la manipulation de matériaux contenant de l’amiante informera sur place les occupants des lieux du temps prévu pour effectuer les travaux et des mesures prises pour empêcher les risques de contamination.

PROCÉDURE POUR L’ENLÈVEMENT DE MATÉRIEL CONTENANT DE L’AMIANTE

Les travaux de risque faible impliquent du matériel contenant de l’amiante non friable sur de petites ou grandes surfaces ainsi que du matériel contenant de l’amiante friable pour des travaux mineurs de réparation ou de rénovation sur de petites surfaces. Ceux de risque modéré impliquent du matériel contenant de l’amiante friable sur des surfaces de moins de 3 mètres carrés. Quant aux travaux de risque élevé (voir Règlement 92-106), ils impliquent du matériel contenant de l’amiante friable sur de grandes surfaces (comme la rénovation d’un secteur d’un édifice). La durée des travaux de risque élevé peut s’étendre sur plus d’un jour tandis que pour ceux de risque faible et modéré, la durée n’est que de quelques heures (8 heures ou moins).

Avant d’entreprendre des travaux de risque modéré ou élevé, l’entrepreneur, dans le cas d’un projet spécifique, ou l’employeur, dans tout autre cas, doit en aviser Travail Sécuritaire N.-B. au 1-800-222-9775 et fournir les renseignements suivants :

1. Le nom, l’adresse et le numéro de téléphone de la personne donnant l’avis;
2. Le nom, l’adresse et le numéro de téléphone de la directrice ou du directeur du Service des ressources matérielles;
3. Une description de l’endroit où les travaux seront effectués;
4. Une description des travaux à effectuer;
5. La date du début des travaux et la durée des travaux;
6. Le nom et le numéro de téléphone du surveillant responsable des travaux;
7. Le nombre total d’employés participant aux activités d’enlèvement de matériel contenant de l’amiante.

Pour toutes tous les travaux, l’entrepreneur ou l’employeur doit aussi aviser le Service de sécurité (858-4100) en indiquant l’endroit où ils seront effectués.

ÉQUIPEMENT

Équipement de protection personnelle

1. Respirateur (demi-masque ou demi-masque facial à soufflerie d’air) avec filtre (cartouche) HEPA.
2. Gants en caoutchouc ou autre matériel imperméable.
3. Bottes à bout d’acier (steel toe) ordinaires ou en caoutchouc.
4. Habit jetable avec capuchon et couvre-pieds.
5. Lunettes de sécurité ou écran facial.

Équipement pour l’enlèvement de matériel contenant de l’amiante

1. Sacs en plastique (genre Safe-T-strip) résistants avec gants incorporés pour récupérer le matériel contenant de l’amiante.
2. Couteau.
3. Ruban adhésif gris (duct tape).
4. Toile transparente de plastique d’au moins 6 mils.
5. Brosse métallique.
6. Bouteille contenant un mélange d’eau et de savon à vaisselle.
7. Toile en tissus (canvas).
8. Aspirateur à filtre HEPA.
9. Colle dans un contenant à pulvériser (sprayer) pour fixer l’amiante résiduel après l’enlèvement du matériel contenant de l’amiante.
10. Chiffons (guenilles).
11. Affiches du genre ‘ATTENTION - ENLÈVEMENT D’AMIANTE (ACCÈS INTERDIT)’.
12. Ruban jaune (ou d’une autre couleur) en plastique pour délimiter l’espace où le travail d’enlèvement se fait.
13. Seau.
14. Contenant ou plate-forme roulante pour déplacer l’équipement.
15. Sacs de plastique (déchets d’amiante/asbestos waste) pour récupérer exclusivement le matériel contenant de l’amiante.
16. Douche
17. Unité d’échappement à filtre HEPA de grande capacité

L’équipement doit être consacré à l’enlèvement du matériel contenant de l’amiante pour éviter tout risque de contamination. L’endroit où est stocké l’équipement doit être identifié et accessible en tout temps.

TRAVAUX DE RISQUE FAIBLE

Procédure pour les travaux de risque faible

(Matériel contenant de l’amiante non friable)

1. Baliser le secteur où les travaux seront faits avec du ruban en plastique et poser un nombre suffisant d’affiches ‘ATTENTION - ENLÈVEMENT D’AMIANTE (ACCÈS INTERDIT)’;
2. Couper la ventilation. Se munir de l’équipement de protection personnelle requis. Pour les travaux de cette nature, les respirateurs jetables P100 ou N95 peuvent être utilisés au lieu des respirateurs à cartouches;
3. Enlever le matériel contenant de l’amiante sans briser la structure et le placer directement dans les sacs de plastique (déchets d’amiante/asbestos waste);
4. Nettoyer le secteur et l’équipement de protection personnelle avec l’aspirateur à filtre HEPA ou avec de l’eau;
5. Déposer l’ habit jetable dans le sac de plastique où se trouve le matériel contenant de l’amiante;
6. Retirer le ruban de plastique et les affiches;
7. Se laver les mains et le visage à l’eau et au savon;
8. Faire l’entretien de votre respirateur selon la procédure établie.

Procédure pour les travaux mineurs de réparation ou de rénovation

 sur de petites surfaces de risque faible

(Matériel contenant de l’amiante friable)

Notez bien : cette procédure s’applique pour des travaux d’une durée prévue de moins d’une heure et que le découpage, le forage ou le façonnage s’effectuent sur des surfaces de moins de 2,5 cm de diamètre à la fois. Pour toute autre intervention d’une durée de plus d’une heure ou sur des surfaces de plus de 2,5 cm de diamètre, on appliquera les procédures pour les travaux de Classe 2.

1. Identifier l’endroit où les travaux seront faits avec un nombre suffisant d’affiches ‘ATTENTION - ENLÈVEMENT D’AMIANTE’;

2) Couper la ventilation;

3) Se munir de l’équipement de protection personnelle requis. Pour les travaux de cette nature, les respirateurs jetables P100 ou N95 peuvent être utilisés au lieu des respirateurs à cartouches;

 4) Déplacer et couvrir les meubles et autres objets d’une toile de plastique de 6 mils;

 5) Lors du forage, du découpage ou du façonnage, utiliser l’aspirateur à filtre HEPA ou de l’eau pour capter toute poussière simultanément au travail effectué;

1. Contenir (si nécessaire) le matériel contaminé à l’aide de plâtre, de colle fixative ou de toile;
2. Nettoyer le secteur, la toile de plastique et votre équipement de protection personnelle avec l’aspirateur à filtre HEPA ou avec de l’eau;

8) Déposer tout matériel utilisé pour capter l’amiante dans le sac de plastique (déchets d’amiante/asbestos waste).

9) Déposer l’habit jetable dans le sac de plastique (déchets d’amiante/ asbestos

 waste);

 10) Retirer les affiches;

 11) Se laver les mains et le visage à l’eau et au savon;

 12) Faire l’entretien du respirateur (s’il s’agit d’un respirateur jetable, on peut le conserver dans la mesure où il n’y a pas de risque de contamination de la partie intérieure avant la prochaine utilisation).

TRAVAUX DE RISQUE MODÉRÉ

Procédure pour les travaux de risque modéré avec sac de plastique du genre Safe-T-Strip

(Ces travaux ne dépassent pas 3 mètres carrés ou 30 pieds carrés)

1. Baliser le secteur où les travaux seront faits avec du ruban en plastique et poser un nombre suffisant d’affiches ‘ATTENTION – ENLÈVEMENT D’AMIANTE (ACCÈS INTERDIT);
2. Couper la ventilation;
3. Se munir de l’équipement de protection personnelle requis (respirateur demi-masque au moins);
4. Nettoyer le secteur immédiat où seront effectués les travaux avec l’aspirateur à filtre HEPA;
5. Étendre une toile transparente de plastique sur le sol sous l’endroit où seront effectués les travaux;
6. Déposer les outils nécessaires pour effectuer les travaux dans le sac de plastique en prenant soin de ne pas le trouer;
7. Fixer solidement le sac de plastique sur la pièce où le matériel contenant de l’amiante doit être enlevé. Apporter une attention particulière aux bouts du sac en s’assurant qu’il n’y a pas de fuite;
8. Couper le matériel contenant de l’amiante et lui appliquer le mélange d’eau et de savon à vaisselle jusqu’à ce que le matériel soit bien trempé ou imbibé d’eau. Laisser l’eau s’imprégner de 2 à 3 minutes;
9. Enlever le matériel contenant de l’amiante et le faire tomber au fond du sac de plastique. Ensuite, nettoyer les surfaces qui étaient couvertes par le matériel à l’aide d’une brosse d’acier ou autre si nécessaire;
10. Nettoyer les surfaces qui étaient couvertes du matériel contenant de l’amiante avec un linge humide. Lorsque cette étape est terminée, laisser tomber le linge au fond du sac de plastique et nettoyer l’intérieur du sac de plastique à l’aide du mélange d’eau et de savon à vaisselle;
11. Mettre les outils dans un des bras du sac de plastique et le sortir à l’extérieur du sac. Isoler le bras à l’aide du ruban adhésif gris. Lorsque le sac de plastique sera nettoyé et retiré de la pièce, on pourra couper au-dessus de l’endroit où le ruban a été appliqué. Les outils pourront alors être nettoyés dans un mélange d’eau et de savon à vaisselle;
12. À l’aide d’un contenant à pulvériser, appliquer la colle sur la surface qui était couverte de matériel contenant de l’amiante. Si du matériel contenant de l’amiante demeure exposé, faire l’application de toile en tissus sur celui-ci;
13. Insérer le tuyau de l’aspirateur à filtre HEPA dans le sac et enlever le sac un bout à la fois avec l’aspirateur en marche;
14. Mettre le sac de plastique (genre Safe-T-Strip) dans un sac de plastique (déchets amiante/asbestos waste). Faire de même avec la toile de plastique qui était sur le sol et l’habit jetable en s’assurant de bien nettoyer le tout avec l’aspirateur à filtre HEPA et au besoin, nettoyer avec un linge humide. Enlever l’habit jetable en le repliant sur lui-même.

À ce moment, l’enlèvement du masque est autorisé;

1. Retirer le ruban de plastique et les affiches;
2. Se laver les mains et le visage à l’eau et au savon;
3. Faire l’entretien du respirateur.

Procédure pour les travaux de risque modéré avec une tente de toile en plastique

(Ces travaux ne dépassent pas 3 mètres carrés ou 30 pieds carrés)

Lorsque l’usage du sac de plastique (genre Sate-T-Strip) est impossible ou lorsque le matériel contenant de l’amiante est dans une mauvaise condition, la construction d’une tente de toile en plastique devient nécessaire pour isoler le lieu où les travaux seront exécutés. La forme de la tente dépendra de l’endroit où les travaux doivent être faits.

1. Baliser le secteur où les travaux seront faits avec du ruban en plastique et poser un nombre suffisant d’affiches ‘ATTENTION - ENLÈVEMENT D’AMIANTE (ACCÈS INTERDIT)’;
2. Couper la ventilation;
3. Se munir de l’équipement de protection personnelle requis (respirateur demi-masque au moins);
4. Nettoyer le secteur immédiat où seront effectués les travaux avec l’aspirateur à filtre HEPA;
5. Construire la tente à l’aide de toile transparente de plastique d’au moins 6 mils. Fixer les murs de la tente à l’aide de ruban adhésif gris. Poser au moins deux épaisseurs de toile en plastique au sol et les fixer aux murs de la tente. Faire la porte de la tente en pratiquant une ouverture dans un des murs. Avec deux morceaux de plastique plus long que l’ouverture pratiquée, construire la porte en utilisant un morceau à l’intérieur et l’autre à l’extérieur de la tente. Fixer les morceaux de plastique à l’aide de ruban adhésif gris par-dessus l’ouverture pratiquée en s’assurant que leur ouverture soit opposée l’une de l’autre;
6. Sceller toutes les fissures ou les ouvertures à l’intérieur de la tente à l’aide de ruban adhésif gris, de morceau de plastique et/ou de chiffons;
7. En pratiquant une petite ouverture dans un des murs de la tente, insérer le tuyau de l’aspirateur à filtre HEPA dans cette ouverture. Fixer solidement avec du ruban adhésif gris. Mettre en marche l’aspirateur pour maintenir une pression négative à l’intérieur de la tente;
8. Déposer les outils nécessaires pour effectuer les travaux à l’intérieur de la tente à l’aide d’un sceau;
9. Couper le matériel contenant de l’amiante et lui appliquer le mélange d’eau et de savon à vaisselle jusqu’à ce que le matériel soit bien trempé ou imbibé d’eau. Laisser l’eau s’imprégner de 2 à 3 minutes;
10. Enlever le matériel contenant de l’amiante et le déposer sur la toile de plastique de la tente recouvrant le sol. Ensuite, nettoyer les surfaces qui étaient couvertes par le matériel à l’aide d’une brosse d’acier ou autre si nécessaire.
11. Nettoyer les surfaces qui étaient couvertes du matériel contenant de l’amiante avec un linge humide. Faites de même avec les outils utilisés et les mettre dans le sceau. Les outils pourront alors être nettoyés dans un mélange d’eau et de savon à vaisselle une fois à l’extérieur de la tente;
12. À l’aide d’un contenant à pulvériser, appliquer la colle partout à l’intérieur de la tente;
13. Nettoyer l’habit jetable avec l’aspirateur à filtre HEPA avant de sortir de la tente avec le sceau. Retirer l’habit jetable à l’extérieur de la tente en le repliant sur lui-même.
14. À ce moment, l’enlèvement du masque est autorisé;
15. Attendre une période de 30 à 60 minutes ou jusqu’à ce que la colle devienne transparente avant de démonter la tente du haut vers le bas. L’aspirateur à filtre HEPA demeure en marche jusqu’à ce que la tente, habits jetables et autres se retrouvent à l’intérieur d’un sac de plastique (déchets d’amiante/asbestos waste);
16. Retirer le ruban de plastique et les affiches;
17. Se laver les mains et le visage à l’eau et au savon;
18. Faire l’entretien du respirateur.

TRAVAUX DE RISQUE ÉLEVÉ

Procédure pour les travaux de risque élevé (plus de 3 mètres carrés ou 30 pieds carrés)

La construction d’une zone de décontamination en toile de plastique d’au moins 6 mils sera nécessaire pour isoler le lieu où les travaux seront exécutés. La zone de décontamination comprendra un vestiaire propre (vêtements et équipements propres), suivi d’une salle de douche (eau chaude et froide) qui est suivi d’une pièce intermédiaire (vêtements protecteurs réutilisables, équipement et vêtements protecteurs contaminés). Les employés prennent les pauses et leurs repas à l’extérieur de la zone de décontamination. Il est préférable que les employés portent des bottes imperméables à embout d’acier.

1. Baliser le secteur où les travaux seront faits avec du ruban en plastique et poser un nombre suffisant d’affiches ‘ATTENTION - ENLÈVEMENT D’AMIANTE (ACCÈS INTERDIT, PERSONNES AUTORISÉES SEULEMENT) :
2. Couper la ventilation;
3. Se munir de l’équipement de protection personnelle requis (respirateur demi-masque facial à soufflerie d’air avec cartouche HEPA ou à adduction d’air);
4. Nettoyer le secteur immédiat où seront effectués les travaux avec l’aspirateur à filtre HEPA;
5. Retirer tous les objets amovibles de l’aire de travail;
6. Sceller les planchers, les murs et toute autre surface à l’aide d’une toile transparente de plastique d’au moins 6 mils;
7. Construire la zone de décontamination à l’aide de toile transparente de plastique d’au moins 6 mils et de planches de bois de la dimension désirée. Fixer les murs à l’aide de ruban adhésif gris, de broches, etc. Poser au moins deux épaisseurs de toile en plastique au sol et les fixer aux murs de la zone de décontamination. Installer des portes hermétiques entre les différentes pièces la porte de la zone de décontamination. Avec deux morceaux de plastique plus long que l’ouverture pratiquée (chevauchement d’au moins un mètre), construire chaque porte en utilisant un morceau à l’intérieur et l’autre à l’extérieur de chaque pièce. Fixer les morceaux de plastique à l’aide de ruban adhésif gris par-dessus l’ouverture pratiquée en s’assurant que leur ouverture soit opposée l’une de l’autre;
8. Sceller toutes les fissures ou les ouvertures à l’intérieur de la zone de décontamination à l’aide de ruban adhésif gris, de morceau de plastique et/ou de chiffons;
9. En pratiquant une ouverture dans un des murs de la zone de décontamination, insérer l’unité d’échappement à filtre HEPA de grande capacité dans cette ouverture. Fixer solidement et sceller avec du ruban adhésif gris. Mettre en marche l’unité d’échappement pour maintenir une pression négative à l’intérieur de la zone de décontamination. L’unité d’échappement doit fonctionner sans arrêt, effectuer quatre changements d’air par heure et expulser l’air vers l’extérieur jusqu’à la fin des travaux;
10. Avant le début des travaux d’enlèvement d’amiante, on amène tout l’équipement nécessaire dans la pièce intermédiaire;
11. Enlever le matériel contenant de l’amiante par section d’environ 3 mètres carrés. Maintenir les surfaces humides continuellement (mélange eau/savon). Nettoyer les surfaces qui étaient couvertes par le matériel à l’aide d’une brosse d’acier ou autre si nécessaire. Appliquer un mélange d’eau et de savon à vaisselle jusqu’à ce que le matériel soit bien trempé ou imbibé d’eau. Laisser l’eau s’imprégner de 2 à 3 minutes. Placer le matériel à l’intérieur de sacs de plastique (déchets d’amiante/asbestos waste) et sceller le tout;
12. Nettoyer l’équipement utilisé à la fin de chaque jour de travail avec un linge humide et/ou l’aspirateur à filtre HEPA et laisser le tout dans la pièce intermédiaire;
13. Les personnes quittant la zone de décontamination doivent enlever leurs vêtements de travail dans la pièce intermédiaire et conserver l’équipement de protection respiratoire avant de passer à la salle de douche. Dans la salle de douche, elles retirent l’équipement de protection respiratoire (en faire l’entretien), prennent leur douche et passent au vestiaire propre;
14. À la fin des travaux d’enlèvement d’amiante, appliquer la colle (encapsulation) partout à l’intérieur de la zone de décontamination (jusque dans la pièce intermédiaire). Attendre 24 heures;
15. Prélever un échantillonnage d’attestation de sécurité. Le résultat doit être de 0,05 fibre par centimètres cubes ou moins. Si le résultat est au-dessus de 0,05 fibre par centimètres cubes, revenir à l’étape 14;
16. Démonter la zone de décontamination à partir de l’endroit où le matériel contenant de l’amiante a été enlevé en allant vers la pièce intermédiaire. L’unité d’échappement à filtre HEPA demeure en marche jusqu’à ce qu’il ne reste plus que le vestiaire propre en place. À l’exception du vestiaire propre, de l’équipement de protection respiratoire et de pièces d’équipement réutilisables, tout le reste doit être placé à l’intérieur de sacs de plastique (déchets d’amiante/asbestos waste) scellés;
17. Démonter le vestiaire propre, éteindre l’unité d’échappement à filtre HEPA et retirer le ruban de plastique et les affiches;
18. Se laver les mains et le visage à l’eau et au savon;
19. Faire l’entretien du respirateur.

Date de révision : 27 octobre 2023